

L'avenir de SFR-Numericable se jouera dans le management

Les élus du CCE (comité central entreprise) de SFR ont rendu, ce vendredi 20 juin dans la matinée, leur avis suite au rachat de l'opérateur par le groupe Numericable ([acté en avril](#)). Avis jugé «**favorable**» à l'unanimité des 18 votants. Dans le document de résolution que s'est procuré *Silicon.fr*, les représentants du personnel de SFR «*considèrent que ce projet semble avoir un sens d'un point de vue industriel compte tenu de la complémentarité des réseaux entre SFR et Numericable Group*».

«**Un avis ni favorable, ni défavorable**, nuance néanmoins un délégué syndical de la CFE-CGC. *c'est un projet qui a du sens industriellement mais il y a des risques face à la volatilité du secteur [des télécoms].* » Des risques qui, à ses yeux, portent notamment sur le taux d'endettement de l'investisseur Altice propriétaire de Numericable qui s'élève à 19 milliards d'euros qu'il faudra rembourser. Avec **11 des 14 milliards de chiffre d'affaires** de l'ensemble des sociétés du groupe Altice, le nouvel ensemble **SFR-Numericable supportera l'essentiel de cette dette**.

«*Ce n'est pas gagné car le marché des télécoms est tout sauf stable aujourd'hui, s'inquiète de son côté Olivier Lelong, délégué central de la CFDT. Face à la guerre prix que se livre les opérateurs pour gagner des parts de marché, cela rendra l'exercice compliqué.* »

Rentrée d'argent et synergies

«*La viabilité du projet tient sur les rentrées d'argent et la mise en œuvre des synergies* », indique la CFE-CGC.. Côté chiffre d'affaires, le projet de fusion devrait apporter un avantage concurrentiel à SFR sur le marché du fixe en bénéficiant de l'infrastructure fibre de Numericable pour faire du nouvel ensemble le numéro 1 sur le très haut débit et le numéro 2 dans le mobile derrière Orange. Côté synergie, celles-ci sont évaluées à un peu moins d'1 milliard d'euros par an. «*Sur le papier, précise Olivier Lelong, mais nous savons tous que dans la vraie vie ça ne se passe pas de la même façon car soit c'est trop compliqué ou soit les coûts sont trop importants.* »

Les synergies s'appuieront sur **le choix d'une marque unique (SFR)**, le basculement des interconnexions de SFR avec Orange vers Numericable et inversement, une nouvelle capacité à adresser le marché de l'entreprise avec Completel, et **sur le système d'information**. Patrick Drahi n'a pas caché sa volonté de [diviser par trois les coûts IT de SFR](#). Ce qui pourrait notamment passer par la fin des recours aux fournisseurs. «*Dans sa vision du SI, Patrick Drahi compte réinternaliser pas mal de tâches, indique Olivier Lelong. Mais le SI d'un opérateur, appelé à gérer 22 millions de clients, est quelque chose de lourd. On verra ce qui sera proposé mais ce n'est pas là que les économies se feront le plus rapidement.* »

Néanmoins, «*d'après notre expert, le projet tiendrait la route avec la moitié des synergies* ». Pour le délégué syndical, le véritable enjeu se trouve dans la façon dont l'entreprise va être managée. «*Travailler ensemble va être le nœud de la réussite. Si Patrick Drahi (le dirigeant d'Altice, NDLR) se contente de piloter l'entreprise aux résultats financiers, on va dans le mur, c'est une certitude.* »

Risque sur l'intégration des équipes

Olivier Lelong s'inquiète notamment de l'intégration des équipes des différentes entreprises SFR, Telindus (racheté par SFR), Numericable et Completel (la branche entreprise) ainsi que de Virgin Mobile (récemment racheté par Numericable) alors que ses salariés ont tous des statuts sociaux différents. Pour réussir cette intégration, il souhaite mettre en place un accord de GPEC commun à tous les salariés du nouvel ensemble.

Une analyse que partage son confrère de la CFE-CGC, notamment en regard de la gestion passée des entreprises rachetée par Altice. La branche syndicale a d'ailleurs demandé, dans le cadre de la GPEC, que de moyens ambitieux soit donnés pour former les collaborateurs de tout le groupe au métier de demain, comme le cloud, le nomadisme, et les milliards d'objets connectés... Pour l'heure, les salariés de SFR sont protégés par l'accord de maintien des emplois pendant 36 mois signé dans le cadre de l'offre de rachat. « *Une protection pour pouvoir discuter de manière sécurisée* », juge Olivier Lelong.

Après les avis du CCE de Numericable Group et Telindus, celui de SFR clos la phase de consultation des représentants du personnel. Suivra celle de la signature formelle de la vente, que devrait approuver le conseil d'administration de Vivendi le 24 juin prochain. Enfin, la phase dite de « closing » avec la validation par l'Autorité de la concurrence attendue pour octobre prochain. L'Autorité ne devrait pas s'opposer au rapprochement des deux opérateurs. « *Le seul point à risque est celui des marchés de la Réunion et de Mayotte où SFR domine le marché et, avec Outremer Telecom qui appartient à Altice, crée une distorsion de concurrence* », indique la CFE-CGC.. L'Autorité pourrait alors demander la vente d'actifs, notamment à Orange, pour rééquilibrer le marché.

Lire également

[La filiale réunionnaise de SFR condamné à 46 millions d'euros d'amende](#)